

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORÊTS

ET DE LA FAUNE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY

AND WILDLIFE

**PREMIERE REUNION DU COMITE TECHNIQUE
DE L'ACCORD DU PNUE/CMS SUR LA CONSERVATION
DES GORILLES ET DE LEUR HABITATS**

KIGALI, 29 – 30 MARS 2011

**RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES AU
CAMEROUN EN MATIERE DE CONSERVATION DES
GORILLES ET DE LEURS HABITATS**

PRESENTE PAR :

Dr. LINJOUOM Ibrahim

**SOUS DIRECTEUR DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE ;
POINT FOCAL DU PROGRAMME 2 DU PSFE/MINFOF
« AMENAGEMENT ET VALORISATION DE LA FAUNE
ET DES AIRES PROTEGEES »
REPRESENTANT DU CAMEROUN AU CT/AG/PNUE/CMS**

KIGALI, 29 MARS 2011

INTRODUCTION

La politique forestière du Cameroun mise en œuvre par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) est articulée autour de quatre piliers à savoir : l'aménagement durable des forêts de production, la conservation de la biodiversité, la participation des populations locales et l'amélioration de la gouvernance.

Elle est mise en œuvre depuis 2004 à travers le Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE), qui constitue le cadre cohérent des interventions des partenaires du secteur forestier et faunique. Ce programme vise à court terme la pérennisation des fonctions économiques, écologiques et sociales de l'ensemble des écosystèmes forestières du Cameroun à travers une gestion durable de leurs ressources forestières et fauniques.

En ce qui concerne le secteur faunique en général, six (06) actions sont retenues par le MINFOF pour accompagner ses grandes orientations stratégiques à savoir : **(i)** sécurisation et aménagement des aires protégées ; **(ii)** valorisation de la faune et des aires protégées ; **(iii)** promotion de la gestion participative de la faune et des aires protégées ; **(iv)** suivi écologique de la ressource; **(v)** mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte anti braconnage ; **(vi)** développement institutionnel et financement durable de la faune et des aires protégées.

En ce qui concerne plus particulièrement les Gorilles, leur conservation et la protection de leurs habitats s'effectue à travers le « Plan d'action nationale de conservation des grands singes au Cameroun » qui a été élaboré avec l'appui du GRASP (Great Ape Survival Program) et validé le 05 août 2005 à l'issue d'un atelier national de validation réunissant les représentants de toutes les parties prenantes. Ce Plan d'action des Gorilles et des grands singes du Cameroun est mis en œuvre par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires techniques (WWF, WCS, ...) et financiers '(Bailleurs) du secteur de la faune.

Pour prendre en compte toutes les actions de conservation de la faune et de protection de leur habitat qui concernent aussi les Gorilles, ce rapport est subdivisé en deux (02) points en plus des annexes. Ces deux parties portent sur les aspects suivants :

- Les actions de conservations, d'aménagement et de protection de la faune et de leurs habitats ;
- L'état de mise en œuvre du Plan d'action nationale de conservation des Gorilles et des grands singes au Cameroun.

*

*

*

I – LES ACTIONS DE CONSERVATION, D’AMENAGEMENT ET DE PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LEURS HABITATS

Le Gouvernement du Cameroun à travers le Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE) dont la mise en œuvre a véritablement atteint la vitesse de croisière à partir de l’année 2008 a entrepris à travers la composante 3 de ce Programme, des actions importantes en matière de « Conservation de la biodiversité et d’aménagement de la faune ».

Le rapport de rendement de cette composante, élaboré selon l’approche de gestion axée sur les résultats (GAR) pour la période allant du démarrage au 31 décembre 2010 (en cours de validation) montre qu’une bonne partie des résultats attendus sont atteints. La nouvelle orientation de cette composante qui est devenu le programme 2 dénommé « Aménagement et valorisation de la faune et des produits fauniques » vise une meilleure efficacité du Programme.

Le bilan des actions entreprise ces dernières année en matière de conservation et de protection des habitats de la faune sera présentée en nous fondant sur le rapport de rendement de la composante 3 du PSFE qui est devenu le Programme 2 « Aménagement des aires protégées et valorisation des produits fauniques ».

Ce rapport de rendement sus visé montre que la mise en œuvre des sept (07) actions de la Composante 3 a permis d’obtenir plusieurs produits en matière de conservation de la faune et de leurs habitats :

1 - Le maintien de la biodiversité à travers un réseau représentatif d'aires protégées au niveau national et régional est presque assuré car :

- l'objectif de classement de 20 % de la superficie nationale en aires protégées de conservation de la faune et de ses habitats est atteint avec les derniers classements réalisés en 2009 et 2010 à savoir : P N Mpem et djim; Vallée du Mbéré; Bakossi (29 320 ha), Mt Cameroun (58.178 ha) et Deng Deng (53 000 ha); Il sera largement dépassé dès l'aboutissement de nouveaux classements bouclés et soumis à la haute hiérarchie (PN KOM, EBO, Mt KUPE, Ma Mbed Mbed) ou en cours (PN Tchabal Mbabo, PM Kribi et Ndongoré, PN falaise de Ngaoundéré et Douala Edéa)
- l'objectif de réaliser et valider un réseau des aires protégées et sites critiques est atteint car la carte des zones prioritaires de conservation et sites critiques est adoptée (y compris les Aires Protégées existantes et projetées).

2 - La connaissance de la ressource et le suivi- évaluation sont améliorés à plus de 50 % car :

* le statut (abondance et distribution) de toutes les espèces phares est connu dans 10 Parcs Nationaux sur 17 existant ;

* le Plan de gestion du Lion existe, celui des Gorille et des Grands Singes est mis en œuvre, et celui de l'éléphant a été révisé et validé en 2010 ;

* l'étude pour la faisabilité des plans de gestion de l'Élan de Derby, du Bongo et de l'Hippopotame qui ont été infructueux en 2010 est en cours à l'École de Faune de Garoua (EFG).

* les rapports d'inventaires (01 inventaire réalisé au PN de Mt Cameroun en 2010) et des plans de sondage des ZICS sont régulièrement validés

3 L'accès des populations à la gestion des ressources fauniques et des aires protégées est assuré dans une bonne proportion car :

- Le texte sur le mécanisme de partage des retombées est élaboré, validé et en application ; les droits d'usage sont définis dans 7 parcs nationaux (sur 17) qui ont des plans de gestion ;
- Deux (02) expériences pilotes de co-gestion sont en cours au Nord et un partenariat formalisé existe entre les communautés riveraines et les gestionnaires des ZIC à travers les cahiers de charge de ces derniers ;
- 25 ZICGC ont été attribuées dont 02 en 2010 (Mboka'a dans l'Adamaoua et Doumé Yoko dans le Centre) sur au moins 30 TCC et ZICGCs attendues ;
- un micro-zonage interne est réalisé dans sept (07) sur quinze (15) parcs nationaux ayant un plan d'aménagement approuvé et la cartographie des terroirs en cours de finalisation ;
- Un micro-zonage avec les populations locales dans les ZICS adjacents aux P N du Faro et de Bouba Ndjida sur financement AFD (PDOB) est en cours de réalisation.

4 - Des progrès importants sont accomplis en matière d'élaboration des outils de gestion des aires protégées et leur mise en œuvre car :

- La stratégie LAB (lutte anti braconnage) est élaborée, validée et mise en œuvre ;
- 12 PA (plans d'aménagement) (Waza, Korup, Bénoué, Lobéké, Campo-Ma'an, Mbam et Djerem, Dja, Faro Korup, Waza, Takamanda et Bouba Djidda) sont élaborés, approuvés et rendus exécutoires : dont les 02 derniers en 2010;; 04 PA sont en cours d'élaboration (PN Boumba-Bek, Nki et Mt Cameroun, SG de Mengamé) et le; PA du PN Waza est en cours de révision ;
- le score d'efficacité de gestion (SEG) est établi pour 8 aires protégées témoins : (i) 0 UTO : $SEG < 20$; (ii) 2 UTO : $20 < SEG < 40$: (iii) 1 UTO : $40 < SEG < 55$: (iv) 5 UTO : $SEG > 55$; 29 conservateurs sur les 30 sont formés à l'utilisation de l'outil PAMETT pour l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées (Outil adopté par le RAPAC) ;

5 - La contribution de la faune et des aires protégées aux économies nationale et locales est améliorée avec l'institution des quotes parts de redevances fauniques aux communes et populations riveraines et leur rétrocession effective.

6 - L'adaptation du cadre juridique et institutionnel en vue de garantir une gestion cohérente et concertée est amorcée avec la révision de la loi de 1994, l'élaboration du règlement intérieur des aires protégées et l'étude en vue de la mise en

place d'une structure autonome de gestion de la faune et des aires protégées au Cameroun.

7 – Le pilotage des actions de lutte contre le braconnage est assurée car :

- Une stratégie de lutte anti braconnage a été élaboré et validée et le comité national de pilotage et les comités régionaux sont opérationnels et impliquent toutes les parties prenante ;**
- Les comités de pilotage du PSFE sont opérationnels (comité de facilitation, le COMREM et le Comité de direction du Fonds commun) et supervisent la mise en œuvre des actions de la composante 3 devenu le programme 2.**

Comme perspective, le programme 2 sus visé a planifié les actions de conservation, d'aménagement et de valorisation des produits faunique dans un document de plan d'action triennal qui comprend six actions principales et plus d'une quarantaine d'activités. Ces actions sont :

1 - Sécurisation et aménagement des aires protégées ;

2- Gestion participative et Valorisation de la faune et des aires protégées ;

3 - Connaissance de la ressource et Suivi écologique ;

4 - Mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte anti braconnage ;

5 - Développement institutionnel et financement durable de la faune et des aires protégées ;

6 - Formation et renforcement des capacités.

La synthèse des actions projetées dans ce programme pour l'année 2011 est présentée en annexe de ce rapport avec le budget associé.

*

*

*

II – LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION NATIONAL DE CONSERVATION DES GORILLES ET DES GRANDS SINGES AU CAMEROUN

CF. Document 2